

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste Question écrite n° 15005

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des brigadiers départementaux de La Poste, et l'avenir de leur service. Les brigades départementales sont les garants de la continuité du service public et de la présence postale dans chaque département, chaque canton, chaque commune. Or, la suppression des moyens de remplacement aurait été envisagée, ce qui concerne près de 40 000 postiers ; par ailleurs, certains directeurs départementaux auraient anticipé cette mesure en procédant au reclassement de leur bridage départementale, avec, pour conséquence, la fermeture partielle, temporaire ou permanente de nombreux bureaux de poste ; enfin, cette annonce est accréditée par l'embauche de nombreux agents contractuels, souvent à temps partiel. En conséquence, il lui demande quelles assurances le Gouvernement est en mesure d'apporter aux brigadiers départementaux de La Poste, et s'il confirme ces informations.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés, notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur: M. Jean Proriol

Circonscription: Haute-Loire (2e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 15005

Rubrique: Postes

Ministère interrogé : industrie Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2954 Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4485